



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DAEPS

Pierre DUPATY
Téléphone
05 34 44 87 68
Télécopie
05 34 44 88 06
Mél.
daeps@ac-toulouse.fr

Cité administrative Bât F
Bd Armand Duportal
BP 40303
31003 Toulouse cedex 6

Toulouse, le 12 septembre 2011

L'Inspecteur d'Académie

Directeur des services départementaux de
l'Éducation nationale de la Haute-Garonne
à

Mesdames, Messieurs les directeurs des
collèges privés sous contrat

Mesdames, Messieurs les directeurs des
lycées professionnels privés sous contrat
(DP6)

s/c de

Monsieur le directeur diocésain

Objet : Accompagnement éducatif année scolaire 2011 / 2012

Références :

- Circulaire ministérielle n°2007-115 du 17 juillet 2007 (BO n°28 du 19 juillet 2007) ;
- Note ministérielle DGRH/DAF n°0577 du 4 octobre 2007 relative aux modalités de rémunération des personnels participant à l'accompagnement éducatif dans les établissements de l'éducation prioritaire ;
- Note ministérielle DGRH/B1-3 n°0041 du 6 mars 2009 relative au nouveau cadre réglementaire applicable à la rémunération des études dirigées et de l'accompagnement éducatif
- Charte académique de l'accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif répond à une forte demande sociale d'encadrement des élèves après les cours. Le dispositif accueille les collégiens et les élèves des écoles élémentaires de l'éducation prioritaire qui le souhaitent et propose une aide aux devoirs et aux leçons, la pratique de l'anglais oral, d'un sport ou une ouverture sur l'art et de la culture. **C'est un temps passerelle entre l'école et la famille.**

L'enjeu majeur des politiques éducatives est la réussite des élèves, la lutte contre l'échec scolaire et la réduction de l'inégalité des chances. Il appartient désormais à l'école d'intervenir aussi sur le hors temps scolaire et d'articuler la meilleure réponse possible avec les dispositifs d'aide éducative de ses partenaires.

L'accompagnement éducatif est une offre éducative complémentaire aux enseignements. Quatre domaines sont privilégiés :

- l'aide aux devoirs,
- la pratique sportive,
- la pratique artistique et culturelle,
- au collège, la pratique orale des langues vivantes.



La part de ces différents domaines peut varier au cours de la semaine et pendant l'année, selon les formules définies par l'école ou le collège dans le cadre de son projet d'accompagnement éducatif.

2/3

Les activités sont encadrées principalement par des enseignants volontaires et des assistants d'éducation. Elles mobilisent la communauté éducative et peuvent faire appel à des intervenants extérieurs, qui apportent au dispositif des compétences spécifiques.

Toutes les actions proposées dans le cadre de l'accompagnement éducatif devront être référencées relativement aux connaissances et compétences du socle commun.

L'accompagnement éducatif doit être coordonné avec les dispositifs existant hors temps scolaire (contrat locaux d'accompagnement à la scolarité, contrats éducatifs locaux, programmes de réussite éducative, études surveillées, etc.), sans se substituer à eux, afin de proposer une offre cohérente.

Bien des familles, faute de temps ou faute de compétence, ne peuvent pas aider leurs enfants dans leur travail scolaire pendant que d'autres élèves peuvent, eux, profiter de leur entourage familial pour réviser leurs leçons. L'objectif est de changer le rapport à l'École et à la connaissance et de contribuer à l'égalité des chances en offrant à tous les conditions qui permettent une scolarité réussie.

Pour cette année 2011/2012 il s'agit prioritairement :

- de mobiliser l'accompagnement éducatif au service de la réussite scolaire et de l'amélioration des parcours (taux de redoublement, sorties prématurées, l'orientation post 3ème). Il vient compléter les dispositifs mis en place pour les élèves en difficulté. À ce titre, il peut s'intégrer parmi les actions d'un PPRE,
- de contribuer à la personnalisation de ces parcours et du suivi de chaque élève afin de répondre à ses besoins en lien avec l'accompagnement personnalisé au collège ou l'aide personnalisée à l'école.
- de donner plus de responsabilités aux établissements qui sont les mieux à même d'évaluer les besoins des élèves.
- de renforcer l'ambition de tous sur tous les territoires du département et d'augmenter le nombre d'élèves accompagnés afin de contribuer à un égal accès à la formation, à l'éducation et à l'insertion : réduction des écarts de parcours scolaire liées aux situations de vie

La direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a mis en ligne **trois clips vidéo qui permettent de mieux comprendre l'accompagnement éducatif** :

- pour découvrir l'accompagnement éducatif : « L'accompagnement éducatif au collège » ;
- pour mieux comprendre le lien entre l'accompagnement éducatif et le temps de classe: « L'accompagnement éducatif, un autre temps d'apprentissage » ;
- pour comprendre comment l'accompagnement éducatif s'inscrit dans le projet d'établissement : « L'accompagnement éducatif dans le projet d'établissement »

Ci-dessous, le lien vers les vidéos en ligne sur Éduscol :
<http://eduscol.education.fr/cid56911/decouvrez-l-accompagnement-educatif-en-video.html>



Des ressources sont mises à disposition des équipes éducatives dès la rentrée scolaire.

3/3

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Floch' with a long horizontal stroke extending to the right.

Michel-Jean FLOC'H